

+

Membres en exercice	11
Présents	8
Représentés	0
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	

COMMUNE DE MARVAL

Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal

du 17 octobre 2025

Délibération n° 62/2025

portant sur un avenant au devis de l'Entreprise Horte
et Tardoire pour les travaux de réhabilitation –
106 Le Bourg

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 17 octobre 2025 à 14h30, selon convocation en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Marie LINET étant secrétaire de séance.

Présents : Dominique BERTRAND – Sylvain CASSORE - Rachel HAAG – Pierre HACHIN – Edith LEGER - Marie LINET – Renée PIRONNET- Jérôme SUET.

Absentes excusées : Léa BLANC-BRIAND - Carole RELAND.

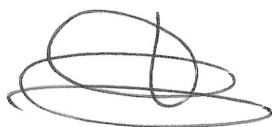
Absent : Pierre MANDON

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avenant au devis de l'entreprise HORTE & TARDOIRE pour des travaux supplémentaires lieu-dit 106 Le Bourg pour l'enlèvement de l'ancien linteau en bois, son remplacement par un linteau béton, la pose de cloison et la réalisation de bandes en 3 passes. Le montant de cet avenant s'élève à 847.13 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'avenant au profit de l'Entreprise HORTE & TARDOIRE pour 847.13 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces travaux.

Marie LINET,
Secrétaire de séance



Fait à MARVAL, le 20 octobre 2025

Pierre HACHIN

Maire

